

## Un peu d'Histoire :

A la mort du Duc de Bretagne, François II (1488), sa fille Anne, liée par procuration à l'Empereur Maximilien, se "dégage" pour épouser en 1491 Charles VII. La Bretagne n'est pas pour autant rattachée à la couronne de France. Pas davantage en 1499 lorsque Anne (veuve) épouse Louis XII.

A sa mort, en 1514, sa fille Claude épouse François d'Angoulême qui va devenir François Ier, c'est ce dernier qui en **1532, unit indissolublement la Bretagne à la France, par l'Acte d'Union à la Couronne.**

Mais cet acte d'union à la couronne spécifie :

*"Aucune imposition ne pourra être faite en Bretagne, qu'elle n'ait été préalablement demandée aux états et par eux consentie", justice maintenue "en la forme et manière accoutumée", nominations aux charges ecclésiastiques attribuées aux seuls Bretons.*

Les autres privilèges *"dont ils ont les charges anciennes et jouissance immémorable jusque à présent"* sont confirmés.

Les Bretons conservent donc leurs Etats, leur parlement, leur autonomie administrative bien que le dauphin François en reste duc et prince propriétaire.

Cette indépendance, nous pourrions dire ce droit à disposer d'eux-mêmes, les Bretons vont le défendre, mais pas dans le sens d'un "régionalisme étroit" bien au contraire, dans le sens du progrès général.

Les Bretons se soulèvent contre le Duc de Mercoeur qui entend profiter des troubles de la ligue pour s'approprier la province.

Les Bretons participent à la lutte contre les bandits de "La Fontenelle" qui ravagent le pays.

En 1675, l'augmentation de la gabelle (impôt royal) et l'obligation d'une consommation de 12 livres de sel par an et par personne conduisent à des émeutes en Bretagne, greniers à sel pillés à Fougères, Rennes, 6 000 soldats sont opposés aux 7 000 émeutiers.

En avril 1675, éclate à Rennes la révolte du "Papier timbré". A Morlaix, les maisons des meneurs sont rasées. Le mouvement fait tache d'huile et gagne Saint-Malo, Nantes, Vannes.

Les campagnes de Basse-Bretagne s'embrasent à leur tour, mais les édits royaux opèrent comme détonateurs et catalyseurs d'une colère latente, d'un mécontentement à fleur de peau, d'une exaspération sourde contre le système féodal qui les accable et les emprisonne dans un réseau serré de devoirs ; corvées ; rentes, taxes dont elles doivent s'acquitter envers le roi, le haut seigneur, le hobereau de village, le curé, le chamoine, le juge, l'huissier ou le Père moine.

Le 9 juin, le tocsin résonne du haut du clocher de Briec : 700 à 800 bonnets rouges, ou bleus, selon la couleur de leur couvre-chef, prennent la direction du manoir de la Boixière, qu'ils pillent et incendient.

**C'est la révolte des Bonnets Rouges qu'ont fort bien analysée Y. GARLAN et C. NIERES aux "Éditions Sociales".**

"La révolte des Bonnets Rouges a été, pour le paysan Bigouden, un évènement majeur, le second sans doute dans l'échelle des répercussions, derrière les guerres de la Ligue et les atrocités commises par la Fontenelle à la fin du XVIème. Evènement fondateur d'une identité, d'une prise de conscience d'une solidarité entre exploités, dont le souvenir brûlant se transmettra par la mémoire collective au fin des générations et des siècles, **"affirme de son côté, Serge Duigou.**

Comme pour lui faire écho, le livre des Editions Larousse "La Bretagne" évoque *"la Révolte des Bonnets rouges tournant pendant quelques semaines à une jacquerie, quelque peu communisante en Basse Bretagne intérieure"*.

En juin, ils sont 7 à 8 000 devant le château de Pont l'Abbé. Objectif, détruire ou faire main basse sur les "aveux" qui consignaient scrupuleusement et impitoyablement les droits et privilèges féodaux.

*"Le château de Pont l'Abbé, relate un procès verbal, fut dévasté et ses archives dispersées et livrées aux flammes".*

Cette destruction va permettre aux marins de refuser "fautes de titres" de payer des droits de pêche, situation qui va perdurer jusqu'en 1718 - 1720.

Le document dominant de cette révolte reste le "règlement" adopté à la Tréminou qui s'en prend "aux abus commis par ces bourgeois qui prospèrent sur le dos des couches laborieuses : hommes de loi et d'Eglise dont les honoraires sont trop élevés, commerçants qui vendent leurs produits trop cher".

On retrouve le même enracinement bigouden dans la "requestre", plainte douloureuse, mesurée dans la forme mais implacable sur le fond, contre les nobles et les gens de justice.

Le "règlement" a pour lui, la flamboyance et l'assurance conquérante, mais la "re-

questre" vibre d'émotion douloureuse, comme l'écho d'une sourde lamentation, venue du fond des âges, transmise de génération en génération, tel un flambeau de souffrances accumulées.

*"Les juges présentement n'ont aucune considération ni pour les pauvres, ni mineurs, ni pour la pauvre populace.*

*Ils accablent en toutes occasions, en tenant leurs procès tant que leur bien dure et les tenant toujours en angoisse ; c'est pourquoi nous crions miséricorde contre la justice". (Serge Duigou).*

Ces textes préfigurent ce que seront, un siècle plus tard, les cahiers de doléances. Nous évoquons la répression terrible menée par les 6 000 hommes du duc de Chaulmes. Les clochers abattus du Pays Bigouden témoignent de sa violence.

La révocation de l'Edit de Nantes, le 18 octobre 1685, conduit à l'émigration de 250 000 protestants et frappe des cités comme Josselin, Vitré, Pontivy.

Ces centaines de Bretons vont porter leur "savoir faire" dans des pays plus hospitaliers.

